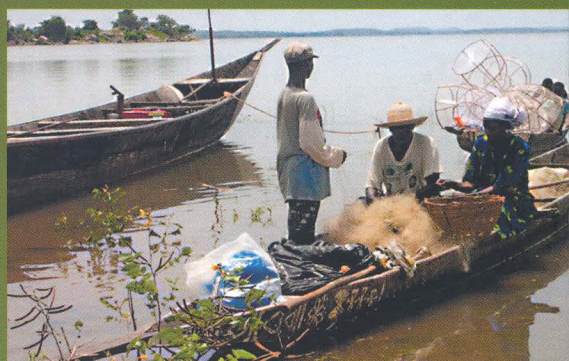
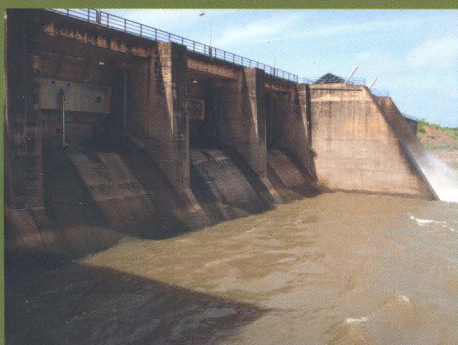


Partager l'eau et ses bénéfices



Les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest



iiied



iram

Sous la direction de
Frédéric Bazin (IRAM),
Jamie Skinner (IIED) et
Jérôme Koundouno (UICN)

14 699

Partager l'eau et ses bénéfices

**Les leçons de six grands
barrages en Afrique de l'Ouest**



Sous la direction de
Frédéric Bazin (IRAM),
Jamie Skinner (IIED) et
Jérôme Koundouno (UICN)

Première édition : Institut International pour l'Environnement et le Développement (Royaume-Uni), 2011

Copyright © International Institute for Environment and Development (IIED)
Tous droits réservés

ISBN : 978-1-84369-826-5

Une entrée au catalogue correspondant à cet ouvrage est disponible auprès de la British Library.

Citation : Bazin, F., Skinner, J. et Koundouno, J. (dir.) 2011. *Partager l'eau et ses bénéfices : les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest*. Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, Royaume-Uni.

Il est possible d'acheter des exemplaires de ce rapport à Earthprint Ltd :

E-mail : orders@earthprint.co.uk

Site Web : www.earthprint.com

Ou de le télécharger sur le site Web de l'IIED : www.iied.org

Pour contacter les membres de l'équipe de rédaction, veuillez écrire à :
Jamie Skinner, International Institute for Environment and Development,
4 Hanover Street, Edinburgh EH2 2EN, Royaume-Uni

Tél : +44 (0)131 226 7040

Fax : +44 (0)131 624 7050

E-mail : jamie.skinner@iied.org

Traduction de l'anglais (Remerciements, Préambule, Introduction) : Maryck Holloway,
Tradwise Plus Ltd.

Cartographie : Aude Nikiéma (INSS/CNRST Ouagadougou)

Conception : Eileen Higgins, e-mail : eileen@eh-design.co.uk

Photographies : Global Water Initiative

Impression : Park Communications, Royaume-Uni sur papier 100 % recyclé avec
des encres à base d'huile végétale.

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des organisations qui participent à la Global Water Initiative à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, ni ceux de la Fondation Howard G. Buffett.

Table des matières

Remerciements	iii
À propos de la « Global Water Initiative »	v
Sommaire exécutif	vi
Acronymes et abréviations	ix
Préambule	1
1^{ère} partie : Analyse des études de cas	5
1 Introduction	7
2 Comprendre les conséquences des barrages pour les populations locales afin d'en limiter les impacts négatifs et d'éviter les conflits	10
3 Favoriser les retombées locales des bénéfices générés par les barrages	20
4 Améliorer la participation des acteurs locaux aux prises de décision et aux mécanismes de gestion	29
5 Leçons tirées des études pour assurer un meilleur partage des bénéfices et limiter les conflits	35
2^{ème} partie : Études de cas	41
Barrage de Sélingué au Mali	43
Barrages de Niandouba et du Confluent au Sénégal	58
Barrage de Moussodougou au Burkina Faso	72
Barrage de Bagré au Burkina Faso	83
Barrage de Kompienga au Burkina Faso	98
3^{ème} partie : Bibliographie	111

Liste des encadrés

Encadré 1.	Pourquoi se préoccuper du partage des bénéfices avec les populations affectées ?	9
Encadré 2.	Déplacements de populations à Sélingué (Mali)	11
Encadré 3.	Pertes de terres irriguées par les populations locales à Sélingué (Mali)	12
Encadré 4.	Modifications des écosystèmes induites par les barrages	13
Encadré 5.	Changements de la disponibilité et de l'accès aux ressources fourragères	13
Encadré 6.	Modification des ressources halieutiques	15
Encadré 7.	Impacts positifs des migrations pour les populations locales	19
Encadré 8.	Contraintes à une exploitation efficace des AHA par les populations locales	23
Encadré 9.	Gestion traditionnelle de la pêche chez les Bozo au Mali	25
Encadré 10.	Versement de ristournes et patentes aux communes par les compagnies d'électricité au Mali et au Burkina Faso	28
Encadré 11.	Les promesses faites aux populations à Sélingué	29
Encadré 12.	Rôle de la SODAGRI dans l'affectation des terres près des barrages du Confluent et de Niandouba, au Sénégal	31
Encadré 13.	Exemples de délégation de la gestion du barrage au Burkina Faso	32
Encadré 14.	Exemples de structures de gestion concertée du réservoir	32
Encadré 15.	Structures de gestion du périmètre de Niandouba et du Confluent	33

Liste des tableaux

Tableau 1.	Données techniques concernant les six barrages étudiés	3
Tableau 2.	Importance des migrations pour les barrages étudiés	18
Tableau 3.	Répartition par commune des villages affectés	46
Tableau 4.	Mesures prévues pour compenser les impacts négatifs du barrage, limites et problèmes	51

Liste des figures

Figure 1.	Carte régionale des barrages étudiés	4
Figure 2.	Zone du barrage de Sélingué	44
Figure 3.	Zone des barrages de Niandouba et du Confluent	59
Figure 4.	Zone du barrage de Moussodougou	73
Figure 5.	Zone du barrage de Bagré	83
Figure 6.	Zone du barrage de Kompienga	98

Remerciements

Les auteurs souhaiteraient remercier la Fondation Howard G. Buffett pour l'appui financier accordé à ces travaux par le biais de la Global Water Initiative (GWI).

Les travaux présentés dans ce rapport ont nécessité la mobilisation et la contribution d'une grande variété d'acteurs. Les auteurs aimeraient donc remercier toutes les équipes du Sénégal, du Mali et du Burkina Faso (dont les membres sont énumérés ci-dessous) pour leurs contributions aux recherches locales et au processus de consultation qui ont permis de générer les résultats présentés ici. Ils remercient tout particulièrement Aliou Faye, Coordonnateur des programmes nationaux (UICN-PACO), Jean-Marc Garreau, Coordonnateur de Programme Régional (UICN-PACO), et Ousmane Diallo, Coordonnateur du Programme Régional Eau et Zones Humides (UICN-PACO) pour leurs conseils et soutien techniques.

Les auteurs remercient également toutes les populations locales dans chaque zone de projet qui n'ont pas compté leur temps et leur énergie pour partager leurs expériences, sans oublier les autorités locales, les compagnies de production d'électricité et les gestionnaires des périmètres d'irrigation qui ont tous fourni des informations et activement participé aux ateliers locaux et nationaux.

Enfin, ces travaux n'auraient pas été possibles sans le soutien du ministère en charge de la gestion de l'eau dans chacun des pays de l'étude. Les auteurs remercient les personnalités suivantes pour avoir présidé les ateliers nationaux qui ont débattu des résultats présentés ici :

Monsieur Modou Mbaye, Conseiller technique chargé de l'hydraulique auprès du Ministre d'État de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique du Sénégal ;
Monsieur Thanou Ousseini, Directeur général des ressources en eau, ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques du Burkina Faso ;
Madame Ly Fatoumata Kane, Directrice nationale de l'hydraulique, ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau du Mali.

Les équipes pluridisciplinaires de consultants dans chaque pays étaient composées des membres suivants :

Burkina Faso

Consultant en chef : Bureau d'études Initiatives Conseil International (ICI), Ouagadougou

Membres de l'équipe : Laurence Philippe, chargée de programme, ICI, Ouagadougou
Aude Nikiéma, géographe et cartographe SIG, Ouagadougou
Mahamadou Zongo, sociologue, Université de Ouagadougou
Amidou Garané, expert juriste, Université de Ouagadougou

Sénégal

Consultant en chef : Bureau d'études iDEV – Ingénierie Conseil, Dakar

Membres de l'équipe : Ousseynou Diop, environnementaliste, iDEV-ic
Henriette Zongo Balde, socio-économiste, iDEV-ic
Mamadou Khouma, ingénieur agronome, iDEV-ic
Antoine Diokel Thiaw, ingénieur hydraulicien, iDEV-ic

Mali

Consultant en chef : Mahamane Halidou Maïga, environnementaliste,
Université de Bamako

Membres de l'équipe : Younoussa Touré, sociologue, Institut des Sciences
humaines de Bamako
Issa Sacko, économiste, Université de Bamako

Sommaire exécutif

Les pays ouest africains envisagent la construction de nouveaux grands barrages afin de satisfaire leurs besoins en énergie et en eau, et de promouvoir la sécurité alimentaire, dans un contexte d'incertitude lié au changement climatique. Pour que ces nouveaux ouvrages offrent des opportunités de développement à tous et ne créent pas de conflits ou de tensions sociales autour de la gestion de l'espace et de l'eau, il est important de tirer les leçons des expériences passées.

Ce document présente les expériences de six barrages construits en Afrique de l'Ouest entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990 : Sélingué au Mali, Niandouba et Confluent au Sénégal, Moussodougou, Bagré et Kompienga au Burkina Faso. Des études rétrospectives ont été réalisées pour chacun d'eux et leurs conclusions ont été discutées lors d'ateliers nationaux multi-acteurs dans chacun des pays concernés. Elles permettent de mieux comprendre comment les barrages affectent les systèmes de vie des populations locales et quelles opportunités de développement ils leur apportent. Les leçons tirées des études doivent permettre de mieux répartir leurs bénéfices dans l'avenir, en particulier vers les populations affectées, tout en promouvant un développement local inclusif.

Les barrages représentent des investissements importants si on considère les ressources limitées dont disposent les pays en développement. Ils répondent bien souvent à des enjeux de développement nationaux, comme par exemple fournir l'énergie électrique nécessaire au développement économique du pays, réduire la dépendance vis à vis des sources d'énergie importées, améliorer la sécurité alimentaire du pays, etc.

Certains – mais c'est plus rare – visent aussi le développement du territoire où ils sont construits. Ils essaient alors de moderniser les systèmes de production locaux, de désenclaver la région et de développer de nouvelles activités, comme la pêche ou le tourisme. Toutefois, cet objectif de développement local ou régional est toujours subordonné à un objectif principal de développement national, qui justifie l'intervention forte de l'État.

Quand on les analyse par rapport à leurs objectifs, les résultats des ouvrages hydroélectriques sont généralement satisfaisants à l'échelle du pays : ils fournissent l'électricité attendue, quelquefois même davantage que ce qui était prévu si les conditions climatiques sont satisfaisantes. Les résultats des barrages à vocation agricole sont souvent plus mitigés, l'agriculture irriguée mettant en jeu un ensemble complexe de facteurs techniques, économiques, organisationnels et culturels qui sont moins faciles à maîtriser pour les États que la production et la distribution d'électricité.

Malgré cela, force est de constater que les barrages, quels que soient leurs objectifs de départ, ont transformé les régions où ils ont été installés. Ils ont changé les paysages et les écosystèmes, mais aussi et surtout les caractéristiques socio-économiques locales. En multipliant les activités et les opportunités économiques, ils ont fréquemment attiré un flot de migrants très important, lequel a profondément transformé les relations sociales qui caractérisaient les sociétés traditionnelles locales.

Paradoxalement, les populations locales sont souvent peu satisfaites des effets des barrages sur leurs conditions de vie. Même s'il est possible d'y voir les résistances d'une société traditionnelle face aux changements rapides induits par la présence des ouvrages, cela ne suffit pas à expliquer l'ensemble des mécontentements et des frustrations exprimés par les populations lorsqu'on leur donne la parole. Les motifs d'insatisfaction sont multiples :

- La compensation des pertes causées aux populations locales par la construction, la mise en eau et l'exploitation du barrage est souvent insuffisante pour leur permettre de retrouver leur niveau de vie et de bien-être d'avant. Lors de l'étude de faisabilité de l'ouvrage, l'évaluation des personnes, des infrastructures et des activités économiques affectées par le projet est souvent défailante, notamment parce que dans les pays étudiés la terre appartient légalement à l'État et ne fait pas l'objet de compensations. Ensuite, les dédommagements sont souvent mal planifiés ou insuffisants.
- Les bénéfices générés par les barrages sont peu accessibles aux populations affectées. Les besoins d'adaptation et d'organisation nécessaires pour en profiter sont souvent très importants et les mécanismes d'appui sont, quant à eux, insuffisants, voire inexistantes. Certains de ces bénéfices n'ont pas été envisagés comme tels lors de la construction de l'ouvrage, et n'ont donc logiquement pas été accompagnés de programmes permettant aux populations d'en profiter.
- Enfin, les structures et les règles de gestion des ressources générées par les barrages sont parfois inexistantes et parfois multiples et contradictoires, notamment entre le droit moderne et le droit coutumier. De ce fait, il arrive couramment que chaque acteur impliqué dans l'exploitation de telle ou telle ressource ait sa propre conception de la règle à appliquer. Ce manque de règles claires ou leur application déficiente sont à l'origine de conflits sociaux parfois violents.

Pourtant, faire en sorte que les populations locales bénéficient des retombées des barrages n'est pas incompatible avec les grands objectifs de développement national, bien au contraire. Cela n'exige pas non plus des moyens financiers importants. Ce qu'il faut avant tout, c'est la volonté politique de :

- faire participer les populations affectées par le barrage aux bénéfices qu'il génère, et donc à l'ensemble des décisions qui sont prises concernant la construction, les déplacements, les compensations, les investissements, les programmes d'appui, etc. ;
- remplacer les politiques de compensation, visant à reproduire les conditions existant avant le barrage, par des politiques de développement local préparant les acteurs locaux à s'adapter aux transformations que l'ouvrage va produire dans la région et à en tirer profit ;
- promouvoir le développement des systèmes productifs locaux, en sécurisant l'accès au foncier et aux ressources naturelles au travers d'accords et de règlements compatibles aussi bien avec le droit positif qu'avec le droit traditionnel ;

- mettre en place des réglementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux, qui permettent une exploitation équitable et durable des ressources naturelles ;
- favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage en mettant en place des modalités d'accès préférentiel (aux périmètres aménagés, à l'électricité, etc.), en favorisant les dynamiques d'apprentissage et d'organisation qui permettent aux acteurs locaux de s'adapter, en mettant en place un fonds de développement local alimenté par les activités économiques générées par l'ouvrage (électricité, pêche, etc.).